

Compte rendu du conseil municipal du 21 juin 2018 valant procès-verbal

Présents : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Christian PERRIN, Françoise PIRAT, Marie Claire DOUAY, Christine FAVIER, Christelle BERTELOTTI, Noël MALLINJOURD, Gérard SELLIER,

Excusés : Séverine AUBRY CAPOULADE, Sébastien MANSION BERJON, Jean-Yves BOUILLOUX (pouvoir donné à Michel BRUNET), Eric DARBON, Gilles PEISSON,

Absent : Corinne LE DAULT GERAT

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Mme Christine FAVIER, comme secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du 25 mai 2018.

Délibérations :

3. Retrait de la délibération 2018-48 du 23 mars 2018 – BEA pour la gestion et la maintenance des bâtiments de la gendarmerie et des bâtiments route de Pont de Vaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de la Préfecture de l'Ain demandant le retrait de la délibération concernant la conclusion d'un BEA pour la gestion et la maintenance des bâtiments de la gendarmerie et des bâtiments DOURY. Il indique qu'il n'est plus possible de conclure des BEA pour l'opération qui a été envisagée depuis l'ordonnance du 23 juillet 2015, et qu'il est nécessaire de trouver une autre solution pour la gestion de ces bâtiments.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de retirer la délibération 2018-48 du 23 mars 2018.

4. Décision modificative n° 1 du champ de la Jeanne

Monsieur le Maire a présenté la décision modificative n°1 du champ de la Jeanne concernant les règlements des frais de dossier pour la transformation du prêt du Champ de la Jeanne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à réaliser le virement de crédit.

5. Décision modificative n°2 du budget principal

Monsieur le Maire a présenté la décision modificative n°2 concernant plusieurs virements de crédit en chapitre 011 dépenses à caractère générale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à réaliser le virement de crédit.

6. Adhésion au service de conseil en énergie partagé proposé par CA3B

Monsieur le Maire a présenté le service de conseil en énergie partagé de CA 3B. Ce service peut accompagner la commune dans ses projets énergétique et dans l'optimisation de ces contrats. En adhérant à ce service, le conseil municipal doit désigner un élu et un agent référent.

Monsieur Yves BERNARD se propose pour être l'élu référent.

Monsieur le Maire propose de désigner la secrétaire générale comme agent référent.

Il indique que l'adhésion est de 0.20 € par habitant par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a adhéré au service CEP, a désigné M. Yves BERNARD comme élu référent et la secrétaire générale comme agent référent.

Questions diverses :

Forum des associations : Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été convenu avec les associations de reconduire chaque année le FORUM des associations. Ainsi, ce forum aura lieu le dimanche 9 septembre 2018 à la salle des fêtes, durant le temps du marché. Le conseil municipal charge la secrétaire générale d'inviter les associations à ce forum et de rappeler le déroulement de cette matinée.

Buvette du marché : Monsieur le Maire indique que quelques associations ont répondu positivement pour tenir une buvette sur le marché. Il propose de les réunir pour convenir avec elles de la suite à donner.

Séance levée à 21h15